



NOTE D'ANALYSE

CONCERNANT LA PRISE EN COMPTE DE L'EAU DANS LES CONTRIBUTIONS NATIONALES DETERMINEES PAR PAYS DE LA COP 21

RESULTATS CLES :

L'eau, secteur prioritaire pour l'adaptation

- Début novembre, 129 INDC (128 pays et l'Union Européenne) reçues sur un total de 197 Parties concernées par les négociations
- 82% des INDC reçues parlent d'adaptation : surtout l'Afrique, l'Amérique Latine-Caraïbes et l'Asie-Pacifique
- 92% des INDC comprenant un volet adaptations parlent d'eau
- L'eau est le 1^{er} secteur prioritaire mentionné pour l'adaptation, suivi de l'agriculture et de la santé.
- 4 thématiques principales pour l'eau : eau agricole, gestion des risques (inondation & sécheresse), Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE), eau potable
- Les actions « Eau » sont de natures diverses avec 3 priorités : les infrastructures (amélioration du réseau, construction de digues, etc.), les systèmes d'informations (récolte et transmission de données aux niveaux local et national) et les mesures institutionnelles et réglementaires (par exemple améliorer la prise en compte du changement climatique dans les Plans Nationaux de l'Eau)

I/ CONTEXTE

Dans le cadre des négociations internationales sur le changement climatique de Varsovie (COP19), il avait été décidé que les Parties devraient présenter, pour le premier trimestre 2015, leurs contributions (Décision 1/COP19) pour réduire les gaz à effets de serre et s'adapter pour la période post-2020.

Ces engagements sont appelés des "Contributions Nationales Déterminées par Pays" (CNDP ou INDC en anglais) ; elles sont élaborées par chaque gouvernement et répertoriées au sein de l’UNFCCC. Elles forment un des piliers déterminants de la COP21.

Les pays en développement ont demandé un soutien financier et technique plus important des pays développés pour élaborer leurs contributions. Les pays développés devaient fournir un soutien méthodologique aux pays en développement afin de leur permettre de respecter l’échéance du premier trimestre 2015. On peut néanmoins remarquer que l’UNFCCC n’a pas pu préciser un cadre méthodologique commun à utiliser.

Si l’initiative a globalement été bien accueillie, certains pays ont néanmoins refusé de répondre à cette requête de l’UNFCCC, tels que le Venezuela, l’Iran, l’Egypte, l’Arabie Saoudite.... Plusieurs raisons permettent d’expliquer ces refus : une opposition de principe à un accord rédigé dans le cadre d’une société capitaliste, l’attente du positionnement des grands pays pétroliers, ou encore une situation interne instable.

Une analyse fine des contributions est prévue ultérieurement par l’UNFCCC. Cette revue officielle aura pour objectif l’évaluation précise de l’impact de ces contributions sur le changement climatique. Un [premier document d’analyse global produit le 30 octobre 2015 par l’UNFCCC](#) est néanmoins disponible et concerne les 119 INDC communiquées au 1^{er} octobre 2015, recouvrant les contributions de 147 Parties (146 pays et l’Union Européenne) sur un total de 197 Parties concernées par les négociations de Paris.

La présente note est une synthèse du document susmentionné et d’une analyse complémentaire réalisée par le Partenariat Français pour l’Eau et la Coalition Eau, qui porte sur les 129 contributions publiées sur la plateforme de l’UNFCCC à la date du 8 novembre 2015.

II/ ANALYSE GENERALE DES INDC

Aujourd’hui la somme des contributions nationales, telles qu’analysées par deux études parallèles par l’ONG [Climate Action Tracker](#) et l’[UNEP](#), correspondent à une augmentation estimée entre 2,7 °C et 3,5°C de moyenne des températures terrestres d’ici 2100. Les efforts restent donc insuffisants pour maintenir l’élévation des températures en dessous de 2 °C au cours de ce siècle, objectif initial de la COP21. Ceci est particulièrement préoccupant pour la gestion de l’eau qui sera fortement impactée si les températures augmentent davantage.

Le contenu des contributions nationales est hétérogène ; certains pays ont fourni des contributions très détaillées (impacts du changement climatique, atténuation, mesures précises d’adaptation, estimation des financements, besoins en matières de technologies et de renforcement de capacité, etc.) alors que d’autres se sont contentés de fournir les grandes orientations souhaitées. A noter que certains pays ont souligné des lacunes dans la production de données qui ont rendu difficile la prévision et définition d’actions.

- **L’adaptation, un volet important pour les pays en développement**

Sur les 129 INDC publiées à la date du 8 novembre 2015, 106 ont un volet ou mentionnent l’adaptation (82%). Dans le cas de l’Afrique, l’ensemble des 46 pays qui ont contribué mentionnent l’adaptation.

Les pays qui ne mentionnent pas l’adaptation dans leurs INDC sont essentiellement les pays de l’Annexe 1 du Protocole de Kyoto (pays développés) ainsi que les autres pays de la région européenne (non Union

Européenne). Cela ne veut pas dire que ces pays ne sont pas concernés : en réalité, nombreux sont ceux qui ont développé en parallèle des plans nationaux d'adaptation, mais qui ne sont pas mentionnés dans leurs INDCs. Cela traduit probablement la volonté des pays les plus riches à ce que le futur accord de la COP21 mette surtout l'accent sur l'atténuation, pour l'ensemble des pays. On peut aussi y voir une lecture littérale de l'Article 2 de la Convention Cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 1992 (Rio) qui ne mentionne pas le volet adaptation. Une autre hypothèse émise est que ces mêmes pays n'étant pas éligibles aux fonds climat internationaux, ils n'ont pas intégré l'adaptation dans leur INDC. En effet, les efforts d'adaptation des pays en développement seront soutenus par des mécanismes financiers, tel que le Fonds Vert, auxquels les pays riches ne pourront pas réclamer de soutien.

Ainsi la problématique de l'adaptation est très liée à celle du financement (Mécanisme des Pertes & Dommages par exemple), au cœur des débats entre les pays riches et les pays en développement. En effet, certains pays pauvres détaillent leurs objectifs mais les conditionnent aux moyens financiers obtenus pour les réaliser. La mise en œuvre des Contributions reste donc tributaire du résultat des négociations sur les financements climat et sur le montant du soutien apporté à l'adaptation.

- **L'eau, l'agriculture et la santé : secteurs prioritaires des volets Adaptation**

L'analyse réalisée par l'UNFCCC sur 119 contributions révèle que les trois secteurs prioritaires pour l'adaptation sont l'eau (89 Parties), l'agriculture (82) et la santé (67). Cela conforte la place prépondérante de l'eau dans les politiques d'adaptation au changement climatique. En effet, outre le fait que ce soit le secteur le plus cité, les liens très étroits entre eau et agriculture, ainsi qu'entre eau et santé, en font un levier d'action efficace pour les politiques de développement des pays concernés par le changement climatique.

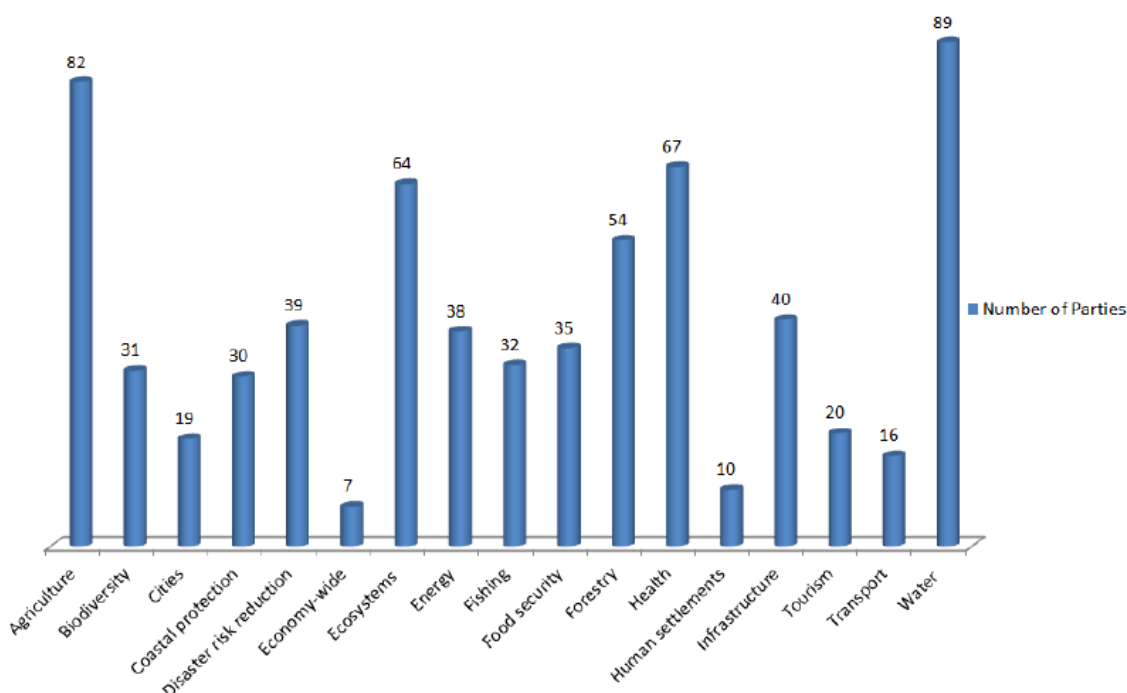


Figure 1 : Priorités pour les actions d'adaptation de 119 pays.

Source : UNFCCC, Octobre 2015

III/ FOCUS EAU DANS LES INDC

A la date du 8 novembre 2015, 98 INDC mentionnent l'eau douce, souterraine et littorale : cela correspond à 92% des INDC qui ont un volet d'adaptation, soit 75 % du total de l'ensemble des INDC publiées.

- **Eau & Climat : source de vulnérabilité**

Plusieurs pays alertent sur les conséquences multiples qu'une perturbation du cycle de l'eau pourrait avoir dans les secteurs économiques, sociaux et politiques. Les populations vulnérables sont les plus concernées. A titre d'exemples :

- Se pose la question de **l'accessibilité à la ressource en eau**, aussi bien physique (sécheresse) qu'économique (volatilité des prix de l'eau).
- Les changements dans les précipitations pendant la période de croissance des futures récoltes peuvent **modifier le calendrier agricole et la sécurité alimentaire** des populations des pays concernés.
- Certaines **injustices sociales** pourraient se retrouver renforcées, à l'exemple des femmes qui devront se déplacer de plus en plus loin pour trouver de l'eau potable ou des filles obligées de quitter l'école pour aider leur mère à réaliser cette corvée.
- Les **conséquences sanitaires** liées à la mauvaise qualité de l'eau ont de lourdes conséquences pour des populations déjà fragiles (ex : sous-nutrition, fragilité immunitaire liée au VIH).
- Enfin, l'accès à l'eau pose des questions de **sécurité transfrontalière** liée aux déplacements de populations dus à l'épuisement croissant de la ressource (conflits entre éleveurs, hostilité des populations contre les réfugiés).

- **Eau & climat : une préoccupation transversale**

Les mentions des actions « Eau » dans les INDC sont très inégales : certains pays détaillent précisément leurs actions (par exemple la Jordanie, la Moldavie, la Bolivie, le Bangladesh, le Maroc, la Côte d'Ivoire ou encore le Laos) alors qu'au contraire une trentaine de pays annonce l'eau comme un secteur prioritaire, sans mentionner les actions à mettre en œuvre.

Au sein des contributions nationales, la ressource hydrique est souvent abordée sous un angle thématique « Eau », mais apparaît également de manière transversale dans d'autres domaines (agriculture, écosystèmes, pêche, littoral ...).

Le graphique suivant montre le nombre de mentions d'actions d'adaptation liées à l'eau, qu'elles soient sectorielles ou transversales :

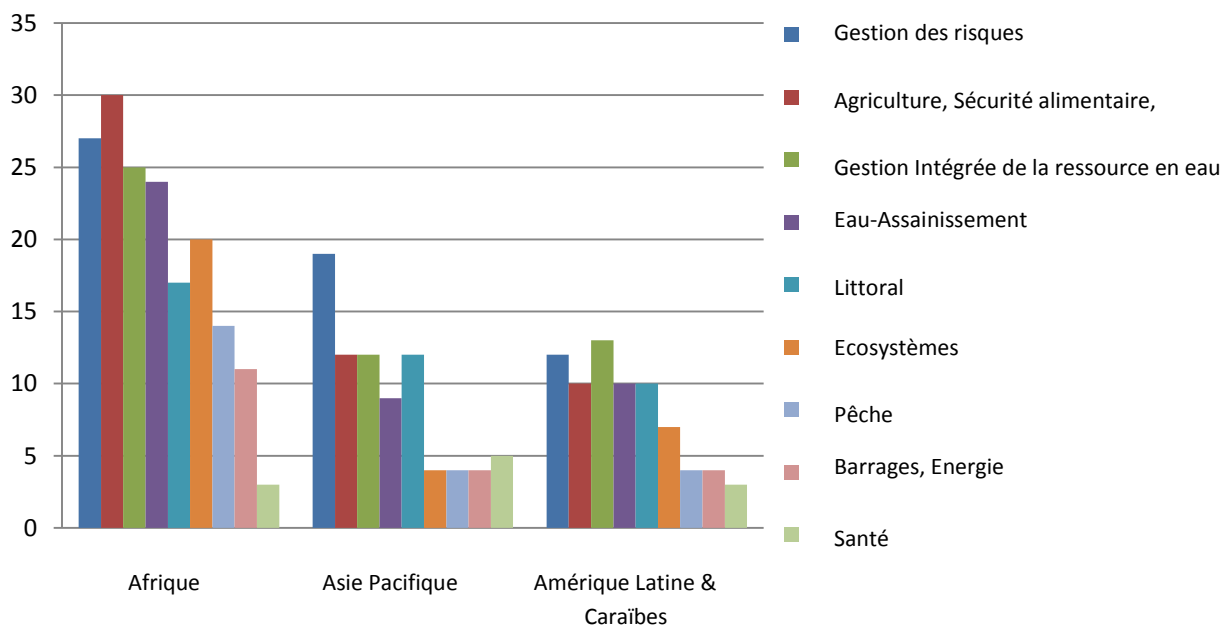


Figure 2 : Thématique des actions d’adaptation liées à l’eau

L’eau est essentiellement mentionnée à travers quatre thématiques prioritaires: **Agriculture, Gestion des risques** (variabilité météorologique/hydrologique), **Gestion Intégrée de la Ressource en Eau, Eau Potable**.

La gestion du littoral et la pêche, enjeux fréquemment relevés par les Parties, constituent parfois un axe d’adaptation prioritaire (et sont donc mentionnés indépendamment des actions liées à la gestion de l’eau ou à la préservation des écosystèmes).

Les **barrages** sont également un enjeu fort d’adaptation (renforcement des infrastructures, modifications liées à la raréfaction de la ressource, etc.). A noter que dans certaines contributions, les barrages et la production d’énergie à partir d’eaux usées sont également répertoriées dans les actions d’atténuation. Ces actions ne sont cependant pas comptabilisées dans la figure 1, centrée sur l’adaptation.

On peut regretter le peu de lien fait entre la santé et le secteur de l’eau en matière d’adaptation ; cela se traduit notamment par la faible présence de la question de l’assainissement dans les contributions nationales.

1^{ère} THEMATIQUE : LA GESTION DES RISQUES

Les pays rapportent observer une augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes. Les dangers liés au changement climatiques les plus souvent identifiés par les Parties sont les inondations, l’élévation du niveau de la mer, les modifications du cycle de précipitations, les sécheresses et la désertification.

Pour la plupart des pays détaillant leurs stratégies d’adaptation, les actions de réduction des risques montrent de fortes préoccupations concernant les inondations et les sécheresses.

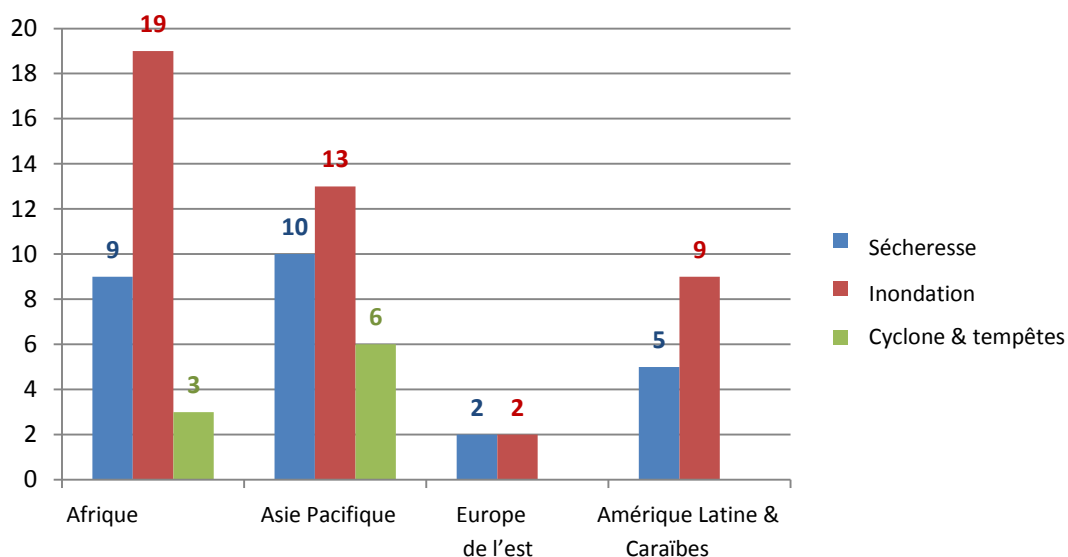


Figure 3 : Risques liés à l’eau entraînant des actions d’adaptation

Les actions proposées comportent : l’évaluation des risques hydrométéorologiques et la prévision du climat, la mise en place de systèmes d’alertes précoces, la mise en place de plan de réponses face aux événements extrêmes, la construction d’ouvrages de protection et l’augmentation de la résilience des infrastructures.

2^{ème} THEMATIQUE : L’EAU & L’AGRICULTURE

Le secteur de l’eau est très souvent mentionné en lien au secteur agricole, plus particulièrement en Afrique où la question de la disponibilité de la ressource pour l’irrigation est primordiale.

De nombreux pays rapportent par ailleurs la nécessité de faire face aux inondations et à la salinisation de l’eau, les forçant à adapter leurs cultures.

Pour les populations rurales faisant face à la désertification, l’accès à l’eau est une problématique majeure s’ils veulent poursuivre leur activité. Les Etats inscrivent donc la mise en place de systèmes d’irrigations économes en eau dans leurs priorités ; mais aussi les transferts de technologies devant permettre à ces communautés de poursuivre leurs activités.

3^{ème} THEMATIQUE : GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU (GIRE)

De nombreuses Parties (51 pays) évoquent la mise en place d’une Gestion Intégrée des Ressources en Eau, même si elle est souvent conditionnée par un transfert de technologie ou un soutien financier.

Cette diffusion de la notion de gestion responsable de la ressource eau traduit une véritable prise de conscience des Etats sur l’importance de pérenniser l’accès à l’eau dans le respect des écosystèmes et en favorisant la participation des populations locales.

Les Parties insistent donc sur la nécessité d’informer la population et de l’intégrer au processus de gestion des bassins versants. Il semble que la logique de capacity-building des communautés s’impose au détriment de la logique « top-down » qui prévalait jusqu’alors.

4^{ème} THEMATIQUE : EAU POTABLE

L’accès à l’eau potable est bien présent au sein des INDC, mais quelques remarques peuvent être faites :

- Il s’agit souvent d’améliorer le réseau de distribution d’eau potable en zone urbaine (limiter les fuites, mieux contrôler l’approvisionnement, etc.) mais on note peu de contributions concernant la qualité de l’eau en zone rurale.
- La question de l’assainissement est globalement absente des contributions des pays. Or, l’accès aux toilettes va être rendu plus complexe encore à cause du changement climatique et des pressions qui vont croître autour de la ressource eau.

• Des spécificités géographiques

LES PAYS SANS LITTORAL

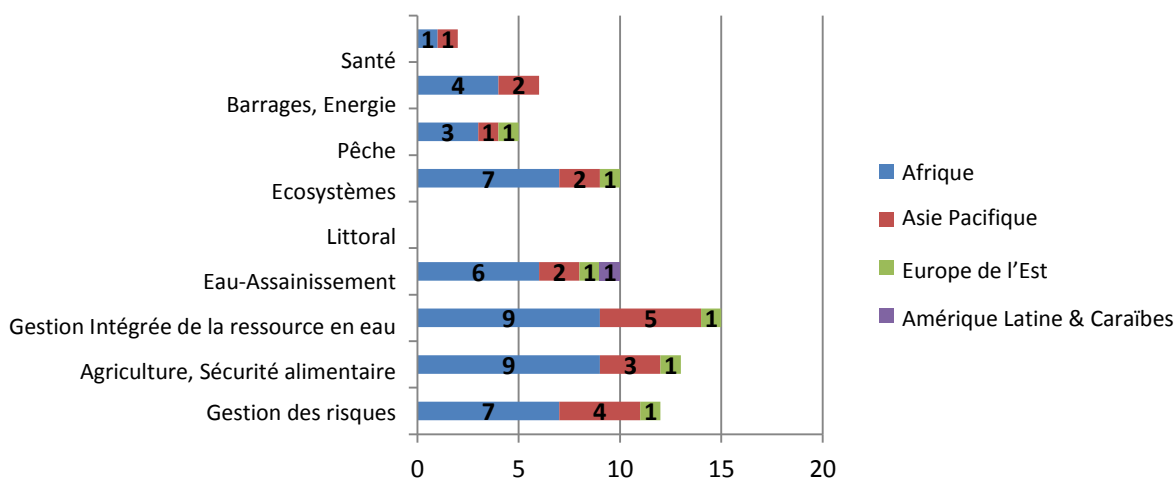


Figure 4 : Thématique des actions de l’eau des pays sans littoral

La priorité des pays sans littoral¹ en matière d’adaptation est la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, puis l’amélioration de l’irrigation et enfin la réduction des risques (de sécheresses, la plupart du temps). Cela semble en accord avec les éléments de contexte fournis par les pays : raréfaction de la ressource, problèmes d’assainissement, ou encore désertification rapide de zones agricoles.

Il n’est pas étonnant que la GIRE soit la priorité des pays sans littoral car cette méthode de gestion partagée des bassins offre des perspectives intéressantes pour ces pays qui peuvent être à la fois très pauvres, très fortement peuplés, et dans lesquels l’eau manque régulièrement malgré des ressources naturelles bien présentes (voir par exemple la situation du Lesotho).

¹ Land Locked countries : terminologie telle définie par la classification des Nations unies

PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

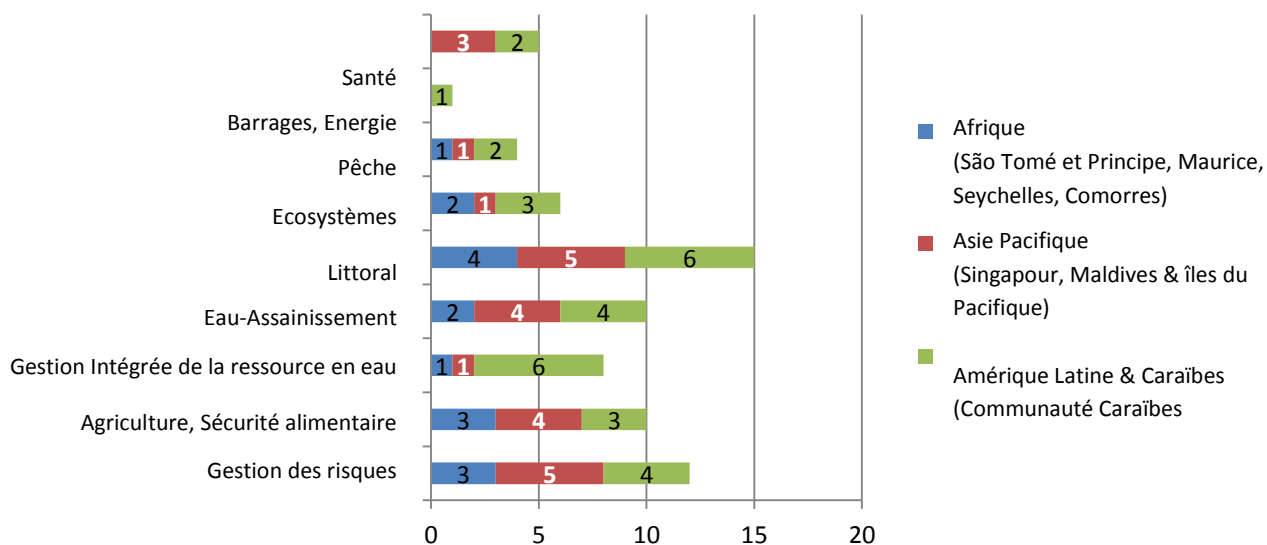


Figure 5 : Thématique des actions de l’eau de Petits États insulaires en développement

Les contributions nationales des Petits États insulaires² en développement mettent en évidence leur besoin de réduire les risques liés à l’élévation du niveau de la mer. En effet, quinze pays mentionnent l’eau à travers la gestion des espaces côtiers (recouvre parfois la salinisation des bassins d’eau douce) et douze via la réduction des risques. Ici ce sont les cyclones, les inondations, ou encore le risque de disparition de certains micro-Etats qui sont visés par les actions d’adaptation.

• Des actions de natures diverses

L’eau apparait comme un élément clé de développement pour la plupart des Parties. Par conséquent, de nombreux objectifs concernant la gestion de cette ressource ont été inclus avec pour but d’économiser l’eau, d’assurer la sécurité de la ressource, d’améliorer l’allocation de l’eau et d’élargir le réseau.

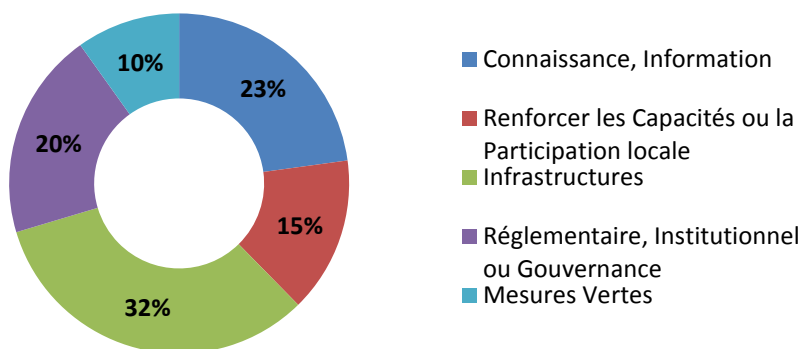


Figure 6 : Nature des actions envisagées

² Petits états insulaires : Terminologie telle définie par la classification des Nations unies

Les actions d’adaptation les plus fréquemment envisagées (32%) concernent la construction ou l’amélioration du réseau d’eau existant (puits, réservoirs, circuits d’acheminement, etc.). Puis suivent les mesures de renforcement des connaissances (23% des actions envisagées ; cela peut recouvrir la mise en place de systèmes d’alertes, mais aussi la publication de documents à destination des populations).

Les initiatives réglementaires liées au secteur de l’eau (20%) ont pour objectif de créer les conditions légales de mise en œuvre de plans d’action, de création de services d’évaluation de la gestion de la ressource ou de prévision des risques, ou encore de l’harmonisation de politiques existantes afin de gagner en efficacité.

Enfin, le renforcement des capacités des communautés (logique de *capacity-building*) et les mesures vertes (comme les activités de reboisement afin de préserver les nappes phréatiques) ne sont pas très représentées (respectivement 15% et 10% des mesures d’adaptation).

Les actions proposées vont du très concret (désaliniser 285 millions de m³ d’eau de mer, creuser des puits, remplacer le pompage des nappes aquifères par la récupération d’eau de pluie et de surface) au très général (prendre en compte l’adaptation au climat de manière systématique dans le secteur de l’eau, mettre en place une société économe en eau, développer des systèmes d’irrigations efficaces en eau). Tous les pays ne communiquent pas le même niveau de détail concernant les mesures d’adaptation envisagées ; il est donc compliqué de tirer des conclusions précises excepté concernant le fort besoin en infrastructures auquel la plupart des pays font face.

IV/ CONCLUSION SUR LA PRISE EN COMPTE DE L’EAU DANS LE VOLET ADAPTATION DES INDC

Pour une majorité des pays, la question de l’eau sera l’un des principaux enjeux d’adaptation liés au changement climatique, principalement en lien avec les secteurs de l’eau potable et de l’assainissement, de la gestion des risques de désastres, de l’agriculture et de la GIRE.

Il est intéressant de voir que de nombreux pays font le lien entre la bonne gestion de l’eau et la sécurité alimentaire, la préservation des écosystèmes, voire la réduction des risques de catastrophes pour leur population. Cela doit amener à envisager les synergies positives que l’investissement dans le secteur de l’eau pourrait apporter, non seulement pour répondre aux attentes d’adaptation face au climat, mais également pour répondre aux Objectifs de Développement Durable 2015-2030. Des synergies fortes entre les contributions nationales par pays et la mise en œuvre des Objectifs de l’Agenda post-2015 semblent nécessaires.

Il faut bien noter que de nombreux pays en développement n’ont pas détaillé leur plan d’adaptation, que ce soit au niveau des secteurs concernés ou des mesures envisagées. Cela peut s’expliquer par un manque de connaissances sur les solutions existantes, ou encore par un déficit de moyens humains et techniques lors de la rédaction des contributions nationales.

Les pays de l’Annexe 1 n’ont globalement pas mentionnés le secteur adaptation dans leurs INDCs ; placer ce sujet au cœur du débat sera donc un des enjeux principaux de cette COP pour les pays en développement.

La mise en place des actions d’adaptation est souvent conditionnée au soutien financier des pays les plus riches ; leur position sur les mécanismes de financement de l’adaptation aura un rôle majeur dans la prise en compte de l’eau dans les politiques nationales des pays en développement.

Si l’émergence de l’eau comme priorité en matière d’adaptation témoigne d’une prise de conscience de l’importance de ce secteur dans le développement des pays vulnérables, elle doit surtout nous alerter sur les conséquences dramatiques déjà très concrètes de l’urgence climatique à laquelle nous faisons face et le besoin d’agir pour répondre aux conséquences de ces changements déjà vécues dans de nombreux pays vulnérables.

Auteurs :

Mélisa Cran & Victor Durand

Contact :

melisa.cran@partenariat-francais-eau.fr

kristel.maleque@coalition-eau.org